

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des
HAUTES-ALPES

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 005-210500922-20211104-DL2021_43_2-DE

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE DE NEFFES

SEANCE du 04 novembre 2021

N° 2021-43

120

L'an deux mille vingt-et-un et le quatre novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Neffes, sous la présidence de Monsieur GAY-PARA Michel, Maire de la commune.

Date de la convocation : 26 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15	Présents : 12	Votants : 15
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Présents : M. GAY-PARA Michel Mme COINTE Marie-Pierre M. LEOUFFRE Bernard
M. MAUCCI Patrice Mme MERARD Christelle M. MIOULANE Louis
M. NEBON Claude M. NEGE Emmanuel M. REYMOND Yves
Mme REYNAUD Véronique Mms VALOROSO Monique M. WALLEZ Patrick

Excusés : Mme COMBRIE Corine a donné pouvoir à M. MIOULANE Louis, Mme ESPAGNON Isabelle a donné pouvoir à M. GAY-PARA Michel, Mme GUEYDAN Séverine a donné pouvoir à Mme COINTE Marie-Pierre.

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme COINTE Marie-Pierre

Objet de la délibération : Subventions versées aux associations pour 2021.

Monsieur le Maire informe que le comité des fêtes de Neffes a déposé deux demandes de subvention pour des animations organisées cette année 2021. En effet, le comité n'a pas organisé la fête communale au mois d'août mais a mis à disposition des enfants une structure gonflable (600 €) lors de la journée des associations le 11 septembre et a retenu un spectacle « M. Patrack fait son spectacle » (750 €) pour l'arbre de Noël le 17 décembre.

Monsieur le Maire précise que la subvention de 2600 € prévue pour la fête communale n'a pas été versée et propose que les deux animations réalisées cette année soient aidées par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. Attribue les subventions de 600€ pour l'animation du 11 septembre et 750 € pour l'animation de l'arbre de Noël, au Comité des Fêtes de Neffes,
2. Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à ce versement,
3. Indique que cette somme sera imputée au compte 6574 du budget 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdit.
Pour copie certifiée conforme.

Transmission en Préfecture le : 7 6 NOV 2021
Affichage le : 1 6 NOV 2021

Le Maire,
Michel GAY-PARA

